

contenu du message

de	"Georges Guilloteau" <
à	enquetepublique.vendee2@orange.fr
date	23/10/18 23:04
objet	Enquête publique Parc éolien du Millard
pièce(s) jointe(s)	1 fichier(s) Dossier éol...doc (49.94 ko)

Monsieur le Commissaire enquêteur

Alerté par ces projets d'implantation d'éoliennes à proximité des monuments et lieux de vie historiques, sites remarquables, je me permets de vous adresser ma désapprobation (voir pièce jointe également)..

Il est hors de question d'imaginer toutes activités qui dénatureraient ces lieux (comme d'autres sites patrimoniaux d'ailleurs) par des effets visuels décalés et inappropriés, des effets sonores perturbant la sérénité des sites et des effets olfactifs nauséabonds dérangeant les habitants de ces lieux et zones d'habitat alentour, sans compter les très nombreux visiteurs sous le charme et la beauté du bâti et des espaces proposés.

Je suis pour le développement des sources d'énergies nouvelles, mais la Vendée est assez vaste pour y faire ces implantations dans des lieux acceptés de tous...et puis le solaire semble largement plus efficace et moins polluant sur le plan visuel et sonore.

Merci d'avoir pris le temps de lire ma requête motivée par l'idée que je me fais du respect des Hommes, des lieux de vie, du patrimoine, et de l'environnement.

Recevez, Monsieur le Commissaire, mes sincères salutations.

Georges GUILLOTEAU

Non au projet de parc éolien du Millard !

Le parc éolien du Millard comporterait six éoliennes d'une hauteur de pales de 90 m.

- S'ajoutant aux 13 éoliennes du parc de Corpe et au 8 éoliennes en projet aux Marzières, **un parc de 27 éoliennes viendrait ainsi envahir et polluer visuellement le cadre de vie rural** des communes de Saint Jean de Beugné, Sainte Gemme la Plaine et des communes avoisinantes.
- **L'importance de ce site de 27 éoliennes va peser lourdement sur la valeur immobilière des maisons individuelles bâties,** préjudice estimé par les experts de **20 et 40 %**. Certaines maisons seront invendables. Qui va compenser cette perte : les promoteurs, les communes, l'Etat ?
 - **Les éoliennes dégradent le patrimoine paysager et architectural.**
Elles sont incompatibles avec les Monuments Historiques : Le Logis de la Chevalerie et le logis de la Popelinière à Sainte Gemme la Plaine, le logis de Chaligny à Sainte Pexine, et le Château de Bessay sont situés dans un environnement encore préservé. Ces monuments sont protégés par le Ministère de la Culture et font l'objet de travaux de restauration très importants depuis de nombreuses années sous la conduite des architectes des Bâtiments de France. Ce projet occasionnerait une **covisibilité désastreuse** dans le paysage immédiat de ces quatre sites protégés.
L'harmonie unique de leur site risque d'être gravement compromise par l'émergence d'éoliennes visibles depuis de multiples emplacements.
- **Ce projet serait une atteinte grave à l'économie touristique dynamique du Sud Vendée Littoral.**
A Chaligny notamment les **Rencontres du Patrimoine et de la Création** où participent **120 exposants artisans du Patrimoine** ont attiré depuis six ans jusqu'à 5000 personnes. Les médias relaient largement cette manifestation considérée comme **la plus importante de la Région dans ce domaine.**
- **Les éoliennes ont le gros défaut de produire une énergie intermittente** et ne participent qu'à une infime partie de la production d'énergie. **Devant être relayées par des usines thermiques qui dégagent du CO² elle participent au dérèglement climatique.**
L'Allemagne, championne de l'éolien, est le pays européen le plus pollueur en CO² !
- **Le Sud Vendée est déjà saturé d'éoliennes, halte au saccage visuel et écologique !**

Pour toutes ces raisons nous nous prononçons de la façon la plus défavorable contre ce projet.

Merci de votre attention et de votre compréhension.

Nom : GUILLOTEAU Georges

Adresse : 8 rue des Magnolias, 85150 les Achards